

follow me!

Informations du Comité Central

No. 27 | 2 juin 2020

Un grand pas vers la normalité

Mesdames, Messieurs,

Bonnes nouvelles : À partir du 6 juin 2020, la pratique du sport, et donc aussi de la voile, pourra se dérouler quasi-normalement, tant à l'entraînement qu'en compétition. Après une dizaine de semaines de confinement, nous, navigatrices et navigateurs, avons naturellement envie de pouvoir enfin naviguer à nouveau avec plus ou moins de liberté et participer à des régates, surtout dans les excellentes conditions qui règnent actuellement.

Les dix dernières semaines ont été intenses et nous ont tous mis au défi. Même si nous serons bien plus près de la normalité à partir du 6 juin, le Covid-19 a causé beaucoup de souffrance et marqué profondément les esprits : chez les personnes directement touchées et leurs familles, dans l'ensemble de notre société, au sein de l'économie, de la culture, du sport et donc aussi dans la voile et tous ses nombreux acteurs.

Et pourtant, grâce à un comportement discipliné et solidaire, nous avons contribué à contenir le virus, ce qui a permis au Conseil fédéral de décider d'un nouvel assouplissement des restrictions le 27 mai. Même si la situation reste difficile pour beaucoup et que nous continuerons à souffrir des conséquences de cette crise mondiale pendant longtemps encore dans de nombreux domaines, nous pouvons pour l'instant à nouveau respirer. Nous profitons de cette occasion pour vous remercier chaleureusement pour votre discipline, votre solidarité et surtout pour votre patience.

Les décisions les plus importantes pour le sport

À partir du 6 juin 2020, il sera à nouveau possible de s'entraîner dans toutes les disciplines sportives, quelle que soit la taille du groupe. Cela signifie que la règle des 5 personnes est supprimée. Les manifestations sportives réunissant jusqu'à 300 personnes sont également autorisées. Comme auparavant, les règles d'hygiène et de distanciation sociale doivent également être respectées. Si les règles de distance ne peuvent pas être respectées, il faut assurer le traçage des contacts étroits, par exemple avec les listes de présence. Une autre condition est que les concepts de protection soient disponibles pour toutes les séances d'entraînement, les compétitions, les installations et les événements. Ceux-ci doivent pouvoir être présentés aux autorités sanitaires si nécessaire.

Principes de base pour le sport :

L'OFSPO a élaboré de nouvelles conditions cadres pour le sport pour accompagner les récentes mesures d'assouplissement. Cinq principes de base figurent au centre du concept des entraînements et des compétitions dès le 6 juin :

1. Absence de symptômes à l'entraînement/en compétition
2. Respect des distances (**10 m² de surface d'entraînement par personne, 2 m de distance entre les personnes dans la mesure du possible**)
3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
4. Liste de présence (**traçage des contacts***)
5. Désignation d'une personne responsable

** Le traçage des contacts est le principe le plus important s'appliquant aux activités sportives :*

Ce retour à la quasi-normalité pour les activités sportives tant à l'entraînement qu'en compétition implique que les distances ne peuvent pas toujours être respectées. Un traçage strict des personnes dans le cadre des mesures d'endiguement de l'épidémie est ainsi indispensable pour pouvoir casser les chaînes de transmission. Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (plus de 15 minutes) ou de manière répétée à une

distance de moins de deux mètres d'une autre personne sans mesure de protection.

Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport signifie maintenant...

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Respect des distances
(10 m² de surface d'entraînement par personne, toujours garder 2 m de distance si possible)

Respect du concept de protection des clubs et des exploitants d'installations sportives

Participation aux entraînements/compétitions **sans symptômes**

Listes de présence
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)

Interdiction de compétitions sportives
avec contact physique étroit

Manifestations sportives
avec 300 personnes maximum

Entraînements de sports avec contact physique étroit **en groupes fixes**

swiss olympic

Valable dès le 6 juin 2020

Que signifient les mesures d'assouplissement pour la pratique de la voile en Suisse ?

En règle générale, toutes les activités de club et de voile peuvent redémarrer à partir du 6 juin, à condition que le nombre de participants ne dépasse pas 300 et que les principes de base pour le sport mentionnés ci-dessus soient respectés.

- **Entraînements:** Les entraîneurs sont à nouveau autorisés à s'entraîner avec des groupes plus importants**. La condition est que les règles d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées.

- **Régates :** Les manifestations et compétitions sportives sont possibles à partir du 6 juin, avec un nombre maximum de 300 personnes (ce nombre comprend tous les navigateurs/-trices, entraîneurs, coachs et accompagnateurs/-trices, le comité de course et de réclamation, tous les bénévoles sur l'eau et à terre ainsi

que les spectateurs).

Pour les compétitions, les organisateurs individuels (autorité organisatrice selon les RCV) doivent élaborer un concept de protection individuel conformément aux conditions cadres. Les règles d'hygiène et de distanciation sociale sont centrales (notamment dans les vestiaires, lors de la mise à l'eau et de la sortie de l'eau, lors des réunions des skippers, de la remise des prix et des soirées, etc.) et la garantie que tous les contacts étroits puissent être informés rapidement en cas de résultat positif (garantie de traçage strict des contacts).

- Autres activités de club (Assemblées générales, présentations, rencontres sociales) : ces activités peuvent être organisées avec un nombre maximum de 300 participants, à condition que les règles d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées.

Nous vous remercions de continuer à respecter les directives des concepts de protection de votre club. Si vous avez des questions sur les concepts de protection, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : covid-19@swiss-sailing.ch. Une [foire aux questions](#) est également disponible sur www.swiss-sailing.ch

Avec nos meilleures salutations empreintes de confiance,

Swiss Sailing

Le Comité Central